



LIVRET 3 LA GESTION DU PATRIMOINE VÉGÉTAL EN VILLE

Fiche 3.6 Les principes de la gestion différenciée

De quoi s'agit-il ?



gestion différenciée du Parc des Chanteraines à Villeneuve-la-Garenne

Selon la définition ministérielle, la gestion différenciée est un mode de gestion qui consiste à pratiquer un entretien adapté des espaces verts selon leurs caractéristiques et leurs usages. Il s'agit de faire le bon entretien au bon endroit. Le principe de base de la gestion différenciée est donc d'adapter la gestion des espaces plantés aux contraintes et aux attentes réelles liées au site plutôt que pratiquer une gestion systématique et homogène sur l'ensemble de la ville.

Cela signifie que la fréquence des entretiens peut être moins importante sur les espaces qui le permettent, afin de faire des économies budgétaires et d'y favoriser une plus grande biodiversité tant floristique que faunistique : laisser le temps aux plantes de produire leurs semences pour le renouvellement naturel des populations, favoriser la fréquentation de ces zones par les insectes, etc. Le fauchage tardif ou la tonte partielle des pelouses sont des exemples classiques de gestion différenciée.

Pourquoi le faire ?

La gestion différenciée en site urbain a pour objectif de répondre à plusieurs enjeux. Des enjeux écologiques tout d'abord en diversifiant les écosystèmes que représentent les espaces publics plantés. La biodiversité urbaine s'en trouve augmentée. Cela permet aussi de mieux préserver les équilibres biologiques et ainsi de minimiser la pression parasitaire sur les plantations urbaines sans recourir aux pesticides. En utilisant moins de pesticides, mais aussi moins de désherbants, c'est la pollution des eaux souterraines qui est réduite.



La gestion différenciée vise aussi des intérêts économiques à travers la réduction des dépenses de fonctionnement liées à la gestion des espaces publics plantés. La diminution de la fréquence des tontes et des tailles permet notamment de réduire les volumes de déchets verts à évacuer et à traiter, ce qui représente une économie financière pour la collectivité. L'allègement des apports d'engrais et des traitements phytosanitaires participe également à ces économies. La gestion différenciée permet enfin, à moyens humains et financiers constants, d'améliorer la gestion des sites à fort enjeu grâce à la diminution des entretiens sur d'autres sites.

Fiche 3.6



Direction de l'Environnement et du Logement
DEAL Guadeloupe



Comment le faire ?

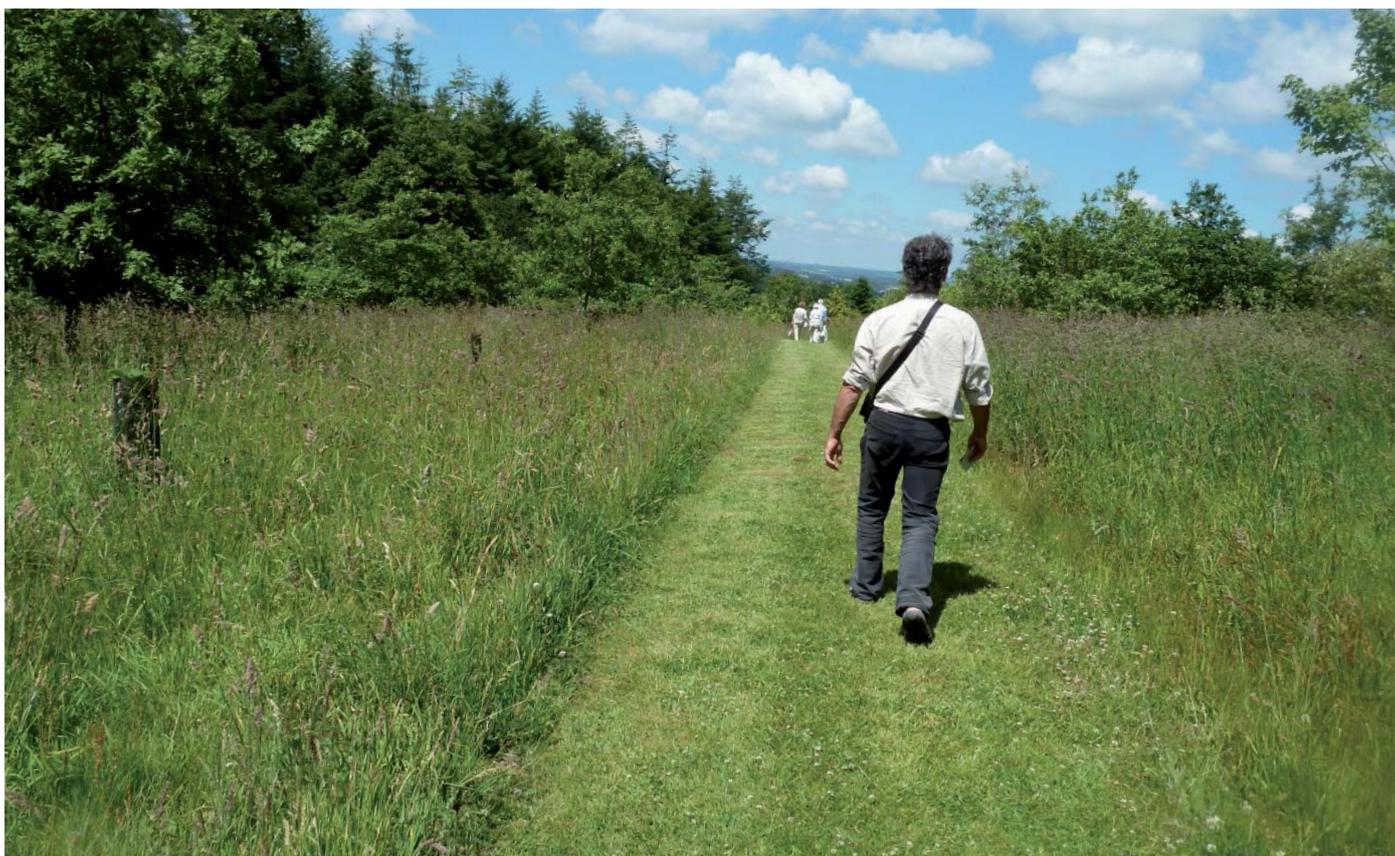
La gestion différenciée repose avant tout sur un inventaire précis des espaces publics plantés (v. fiche 3.1) et une classification appropriée de ces espaces en fonction de leur situation, de leur taille, de leur intérêt écologique, des usages et de l'attente sociale qu'ils suscitent. Il s'agit alors de définir des objectifs de gestion pour chaque catégorie de sites, avec une évaluation des moyens nécessaires et disponibles affectés à l'entretien.

Ce travail implique une réflexion approfondie sur la nature, les fonctions, les usages, les contraintes et la perception de chaque espace vert urbain afin de définir le type de gestion adéquate, en concertation avec les populations concernées. C'est toute la programmation des interventions d'entretien qui s'en trouve remodelée (v. fiche 3.4).

La mise en place de la gestion différenciée nécessite une réelle pédagogie auprès des équipes d'entretien pour changer les pratiques et les méthodes, pour que le personnel d'entretien soit convaincu par l'intérêt de cette démarche et pour qu'il puisse à son tour l'expliquer aux usagers qui pourraient l'interpeler.

Le public doit lui aussi être sensibilisé aux nouvelles pratiques de gestion différenciée. Les riverains et les usagers doivent s'habituer à ce que les herbes soient plus hautes sur certains espaces par exemple. Cette démarche interagit en effet avec les perceptions individuelles et sociétales de l'espace public, faisant appel à des notions d'ordre et de propreté, et suscite souvent des réactions négatives dans un premier temps. Elles sont d'autant plus fortes que l'on s'approche des habitations. Une même personne peut être contre l'usage de produits phytosanitaires par sa commune pour diminuer les pollutions mais ne pas tolérer la présence de plantes sauvages sur son trottoir. Sensibiliser le public aux enjeux de la Nature en Ville et à l'acceptation d'une moindre pression de gestion sur certains espaces verts est primordial.

Une meilleure connaissance des plantes spontanées (nom, usage, bénéfique) permet de faire évoluer leur perception et de leur ôter l'étiquette de « mauvaises herbes ». Les usages traditionnels des *rimèd razié*, encore bien ancrés en Guadeloupe, peuvent faciliter cette appropriation.



exemple de gestion différenciée d'un cheminement tondu au coeur d'un espace laissé plus naturel (Arboretum d'Huelgoat, France)



➤ Quels exemples ?

Pour déterminer le type de gestion à appliquer à chaque espace planté, la ville de Nantes a mis en place des « codes de qualité » attribués à chaque espace selon une typologie :

- ▶ code de qualité N : espaces naturels sauvages
- ▶ code de qualité 1 : espaces naturels aménagés
- ▶ code de qualité 2 : pelouses sans arrosage, arbustes
- ▶ codes de qualité 3 & 4 : pelouses arrosées, arbustes, fleurissement, fontaines
- ▶ code de qualité 5 : Jardin des Plantes.

Initié par l'association « Rennes Jardin » sur le quartier Sainte-Thérèse en 2000, le projet « Embellissons nos murs » a été étendu à l'ensemble de la ville de Rennes en 2004.

Son principe est simple : plutôt qu'un entretien contraignant et difficile pour empêcher l'apparition d'herbes indésirables en pied de mur, les habitants sont invités à y planter des végétaux adaptés. Pour végétaliser un pied de mur, il suffit de découper une bande de trottoir de 15 cm de large, avec l'aide des services municipaux et après autorisation de la Direction des Jardins de la Ville de Rennes. À l'aide d'un guide de plantation téléchargeable, il ne reste plus au propriétaire qu'à installer les végétaux grimpants ou rampants de son choix puis d'entretenir son petit coin de Nature en Ville. Cette action permet à la fois d'accompagner les services de la ville qui sont dans une démarche forte de réduction de l'usage des pesticides, mais aussi d'embellir la ville et d'intégrer pleinement les habitants dans ces opérations en en faisant des acteurs du verdissement de la ville. En 2010, la Ville de Rennes comptait plus d'un kilomètre de trottoirs végétalisés.

opération « Embellissons nos murs » à Rennes



exemple de gestion différenciée sur talus dans le Parc Matisse à Lille

Fiche 3.6



Direction de l'Environnement et du Logement
DEAL Guadeloupe



la Source de Poucette, site naturel à usages urbains, avec une gestion spécifique (Gosier)



prairie fauchée et abords naturels aux Abymes

➡ Pour en savoir plus...

À lire aussi
en complément :

Fiche 1.3,

Fiche 1.6,

Fiche 1.5,

Fiche 3.1,

Fiche 3.4,

Fiche 4.6,

Fiche 5.1

Références

Principes de la gestion différenciée:

- ▶ Ministère de l'Environnement (2009). *Aménager avec le végétal pour des espaces verts durables* (2 p.)

Méthodologie de la gestion différenciée :

- ▶ Le Plan Ecophyto, initié en 2008 à la suite du Grenelle Environnement et piloté par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, vise à réduire progressivement l'utilisation des produits phytosanitaires en France (communément appelés « pesticides »). Il se fixe un objectif de réduction de 50 % de ces produits au niveau national d'ici à 2018. L'axe 7 de ce plan concerne spécifiquement les zones non-agricoles (espaces verts, parcs et jardins, jardins privés, espaces publics des collectivités ...).
- ▶ CHASSAING B., 2014. *La gestion différenciée : méthodologie de mise en place*, Plante & Cité, 19 p.
- ▶ Micand, A. (2011). « Planification et intégration du site » dans le Référentiel de gestion écologique des espaces verts, Plante & Cité (p.9-11)
- ▶ Larramendy, S. (2014). *Conception écologique d'un espace public paysager*, Plante & Cité (p.56-57)...(p.78-81)